

CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme TALL

Mme HAMADOUCH

Mme SOW

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

M. EL OUSTI

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. VILLEMAIN

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à Mme SAKHO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

19 **NPNRU Hauts de Creil - remembrement du secteur Guynemer - Acquisition de l'ancien entrepôt et des terrains autour du bureau de Poste sis rue du Valois**

■ **Rapport de présentation :**

Sophie LEHNER, Adjointe

De manière à permettre la réalisation d'un nouvel équipement enfance et le développement de nouveaux espaces publics de qualité sur le secteur Guynemer, un programme d'aménagement et un plan de remembrement foncier ont été validés dans le cadre du NPNRU du quartier des Hauts de Creil.

L'emprise du projet de renouvellement urbain de ce secteur intègre le périmètre d'assiette et le bâtiment de l'ancien centre de tri aujourd'hui inutilisé par La Poste. Situées entre la rue du Valois et le square Hélène Boucher, les parcelles concernées sont propriété de la « SAS Activités courrier de proximité ». Elles sont constituées de terrains non bâtis et d'un entrepôt. Après division, par le cabinet de géomètres-experts 49°Nord, des parcelles cadastrées section BC n°383 et 616 pour isoler le bureau de Poste restant en activité et la propriété de la « SAS Activités courrier de proximité », l'emprise du bien à acquérir pour permettre la réalisation du projet est constituée des parcelles nouvellement cadastrées section BC n°854, 855, 619, 623, 392, 395, 398 et 493 pour environ 6920m².

Dans la perspective de permettre ce projet et la cession de son ancien entrepôt à démolir par la commune, La Poste a dû réaliser des travaux de réorganisation de son site pour un mo

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024 de son bien au profit de

la réorganisation du site
ID : 060-216001743-20240408-19_DEL_CM020424-DE

En date du 27 février 2024, le service du Domaine a confirmé que cette acquisition pouvait intervenir dans ces conditions.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis du Domaine en date du 27 février 2024,

Vu le document d'arpentage n°1746J du 4 mars 2024 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,

Vu les plans ci-annexés,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 5 mars 2024,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquiescer ce bien pour la mise en œuvre du projet de remembrement foncier du secteur Guynemer dans le cadre du NPNRU des Hauts de Creil,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition par la commune au prix de 522.000 €HT du bien de la SAS Activités courrier de proximité nouvellement cadastré section BC n°854, 855, 619, 623, 392, 395, 398 et 493 pour environ 6920 m².

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le 08 AVR. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024